



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Pôle emploi

Question écrite n° 84169

Texte de la question

M. Xavier Bertrand appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le coût d'un appel vers le numéro d'appel de Pôle emploi, le 3949. S'il est gratuit depuis un fixe, le numéro est payant depuis un mobile, à hauteur de 11 centimes d'euros l'appel, dès lors qu'un conseiller prend l'appel. La loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN), votée en juin 2004, prévoit d'ailleurs dans son article 55 la gratuité des appels vers les numéros spéciaux des services sociaux depuis les fixes et les mobiles. Aussi, il convient simplement d'assurer l'application de la loi à Pôle emploi.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Bertrand](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84169

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5151

Question retirée le : 19 janvier 2016 (Fin de mandat)